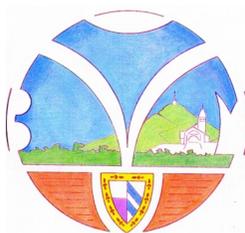


BEAUVOIR DE MARC

N° 13



BULLETIN MUNICIPAL



Mars 2019

Permanences et numéros utiles

Mairie

☎ 04 74 58 78 88 Fax 04 74 31 74 23

Mail : contact@beauvoir-de-marc.com

Site internet : www.beauvoir-de-marc.com

Permanence du Maire : Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous

Permanences Urbanisme : à la Mairie de 14 à 18 heures le Mardi et le Vendredi, de préférence sur rendez-vous.

Horaires d'ouverture

Lundi De 13h30 à 17h00

Mardi De 08h30 à 11h30

Vendredi De 14h00 à 18h30

Gendarmerie 04 74 58 70 17 (ou le 17)

Pompiers ☎ 18 Secours européens ☎ 112

Urgences Santé

SAMU ☎ 15 (attention, uniquement urgences et détresses vitales)

Gardes médicales et pharmacie ☎ 3915 accessible 24h/24h

Conseils médicaux et demandes de visites à domicile d'un médecin en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux de 18h à 8h - 7 jours sur 7 ☎ 0810 15 33 33

Déchetterie intercommunale à St Jean de Bournay

Horaires d'ouverture amplifiés à partir du lundi 5 mai -

Renseignements au 04 74 58 65 74

Du 1^{er} avril au 30 septembre

Lundi de 15h à 18h30

Du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 15h à 18h30

Le samedi de 9h à 18h30 non stop

Du 1^{er} octobre au 31 mars

Lundi de 14h à 16h

Du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h

Le samedi de 9h à 16h non stop

Correspondant Dauphiné Libéré

Bernard GUINET: b.guinetdl@orange.fr - ☎ 06 24 77 12 50 après 18h

Horaires d'utilisation des tondeuses et autres engins à moteur

- Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30

- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Le mot du Maire

Bon printemps à tous,

Des nouvelles, des nouvelles arrivent, avec les beaux jours.

- ◆ Un nouveau **conseil municipal junior** est opérationnel depuis peu. Il vous a été présenté lors des vœux. Il se réunit régulièrement et porte des projets. Il vous invite à participer nombreux avec le conseil municipal à la **matinée propre** qui aura lieu le **samedi 30 mars**. Rendez-vous, place de la mairie à 9 heures. Nous partagerons le verre de l'amitié et le casse-croûte à l'issue de la collecte dont le volume diminue régulièrement tous les ans.
- ◆ Le **site internet** de la commune migre vers un standard proposé par l'Association des Maires Ruraux de France. Cet outil plus convivial nous fait réaliser une économie qui permettra de diminuer les coûts de fonctionnement et payer la maintenance d'un panneau électronique qui sera installé au cœur du village. Ce panneau, cofinancé par le Comité des Fêtes et la mairie permettra aux associations de communiquer les manifestations et évènements qu'elles proposent.
- ◆ Concernant **P'école**, une moins bonne nouvelle : nous sommes informés depuis peu d'une fermeture de classe qui avait été différée depuis plusieurs années. En conséquence, nous invitons toutes les nouvelles familles arrivant dans notre village d'inscrire rapidement leurs enfants à l'école.
D'autre part, nous constatons chez certains enfants une attitude violente, en concertation avec les enseignantes et les parents d'élèves. Vous trouverez dans ce bulletin une sensibilisation au bon usage des outils numériques. En effet, ces objets connectés ne sont pas destinés à prendre la place des parents.
- ◆ Le **cahier de doléances** proposé en mairie a recueilli l'expression d'un certain nombre de remarques, qui ont été transmises en Préfecture mardi 19 février 2019. Elles ont notamment pour objectif de demander au pouvoir politique plus de justice, de transparence et d'équité en remettant la valeur du travail au cœur de notre société.
- ◆ Nous avons pour projet cette année de rajeunir l'intérieur de la **salle des fêtes** en améliorant notamment son isolation thermique. Nous travaillons au montage du dossier.
- ◆ Afin d'encourager l'usage des énergies renouvelables, nous avons signé une charte avec les **«Centrales villageoises »** pour disposer des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école primaire. Une réunion publique sera proposée pour sensibiliser les particuliers à faire de même.

Les conseils municipaux junior et senior se joignent à moi pour vous souhaiter de belles journées en perspective.

Alain PICHAT

Conseil municipal Enfants

Le nouveau conseil municipal enfants s'est réuni le samedi 9 mars 2019.

Les nouvelles élues ont réalisé des affiches pour la journée propre du 30 mars 2019.

Matinée propre

MATINEE PROPRE DU 30 MARS 2019

ORGANISEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS
AVEC LA MUNICIPALITE

RENDEZ-VOUS DEVANT LA MAIRIE A 9h (avec gants, gilets jaunes, bottes)

Un casse-croûte sera offert par la municipalité

Nous vous attendons nombreux



La vie des associations

Basket



Malgré des effectifs réduits dans les catégories jeunes nos joueurs en entente avec le club de DIEMOZ ont obtenu des résultats très positifs.

- L'école de basket et mini-poussin(e)s U9 ont gagné l'ensemble de leurs rencontres jusqu'à ce jour.
- Les poussin(e)s U11 garçons et U11 filles obtiennent des résultats fort probants pour l'avenir.
- Les benjamin(e)s U13 garçons et U13 filles : après une première phase de poules de brassage avec de très bons résultats nos joueurs se retrouvent dans un championnat assez relevé qui permet ainsi de développer un jeu de niveau supérieur et qualitatif.

Merci aux entraîneurs et coachs et merci à tous les parents bénévoles qui aident au bon fonctionnement du club.

Une date à retenir :

Samedi 18 mai

Les 40 ANS du Club

- Après-midi avec activités sportives... reverrons-nous les anciens et anciennes joueurs du club ?
- et pour finir Soirée Dansante ouverte à tous.
Réservations pour la soirée auprès de Mme Moiroud au 06 87 39 11 26

Vous pouvez suivre toute l'actualité du club avec de très jolies photos sur notre page Facebook « Basket Club Beauvoir de Marc ».

Foot - USBR



Prochaine manifestation de l'USBR :

Dimanche 7 avril : matinée diots au stade

Retrouvez toutes nos infos sur notre page facebook et sur notre site internet www.usbrfoot.footeo.com

La vie des associations

Flash Danse



Flash Danse prépare ses valises : décollage prévu les 28 et 29 juin 2019 !

Après avoir participé au téléthon organisé le 1er décembre 2018 à la salle des fêtes de Beauvoir de Marc, en présentant 7 chorégraphies, Flash Danse s'active maintenant pour la préparation de son gala de danse.

Cette année, 2 dates ont été prévues pour répondre à l'affluence des années précédentes : **vendredi 28 et samedi 29 Juin 2019** pour 2 soirées d'exception au cours desquelles Flash Danse vous emmènera faire **le tour du monde**.

A noter cette année la participation de 3 garçons dans notre spectacle, qui viendront donner une nouvelle touche à nos chorégraphies.

Pendant que les adhérents répètent leurs pas de danse et apprennent les nouveaux mouvements, le bureau de Flash Danse s'active à la préparation des costumes qui seront ajustés par notre couturière, Monique Baron.

L'équipe réfléchit aussi à la mise en place d'une décoration, pour que vous décolliez avec nous pour les destinations de rêve que nous vous préparons !

Ce tour du monde vous emmènera à bord de son Airbus 747 dans des contrées aussi exotiques que variées puisque vous visiterez le Mexique et son carnaval des morts, en passant par les USA dans tous leurs états puisque nous vous proposerons de faire un saut au Texas avec ses cowgirls, un arrêt dans le Mississipi et ses champs de coton, pour pousser jusqu'à Hawaï.

Nos hôtesses de l'air vous accompagneront jusqu'en Chine, exploreront les merveilles de l'Inde avec vous, vous conduiront jusque dans les steppes enneigées de Russie après un détour par la savane africaine.

Vous pourrez aussi choisir de vous laisser guider par nos petits marins de charme pour une croisière européenne qui vous emmènera en Bavière, voir une corrida en Espagne et jusqu'en Ecosse, sans oublier un passage par Paris, la ville Lumière.

Laissez nous vous emmener découvrir le monde !

Décollage prévu les **vendredi 28 et samedi 29 juin 2019 à 19h30** à la salle des fêtes de Beauvoir de Marc pour 2 soirées d'exception.

APAC



L'APAC organise le **11 mai à 20h30** à l'église **UN CONCERT DE PRINTEMPS**.
Au programme les chanteuses et chanteurs de la CHORALE D'HEYRIEUX.

La vie des associations

ACCA

Rappel de l'arrêté du 31 juillet 1989 :

Tous les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse du 15 avril au 30 juin car c'est la période de nidification des oiseaux.

Sou des Ecoles



Dimanche 7 avril 2019
A partir de 8h30

Envie d'une brioche tout juste sortie du four ?

Les élèves et le Sou des Écoles vous proposent une vente de brioches à domicile.

Les bénéfices seront reversés aux élèves afin de financer leurs sorties scolaires de fin d'année. Ne bougez pas... nous arrivons

Maillons tout



Maillons tout est en train de se constituer en association.

Nous vous enverrons bientôt des nouvelles. A très bientôt.

N'hésitez pas à nous rejoindre si vous en avez envie, nous sommes preneurs de toutes les idées.

Don du Sang



Collecte Don du Sang

St Jean de Bournay, salle Claire Delage

de 8h30 à 11h30 et de 16h à 19h

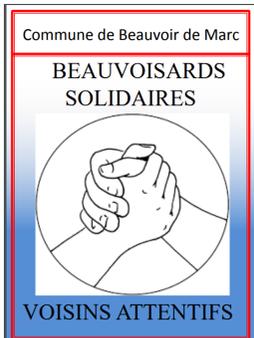
Le vendredi 17 mai 2019

Le vendredi 16 août 2019

Le vendredi 18 octobre 2019

Le jeudi 19 décembre 2019

Beauvoisards Solidaires



De nouveaux **cambriolages** ont eu lieu dernièrement dans notre commune.

Dans chaque hameau, chaque quartier, les habitants doivent être solidaires pour faire face aux incivilités et aux cambriolages. Ils doivent être attentifs à tout évènement anormal dans leur environnement (comportement suspect de personnes ou de véhicules...) et le signaler à leurs élus, les référents de quartier, en Mairie. Tous ces renseignements seront transmis en gendarmerie pour leur permettre d'intervenir si nécessaire, et élucider leurs enquêtes.

RAPPEL

Quelques conseils pour vous protéger des cambriolages



Soyez prudent avec les démarcheurs
Assurez vous de leur identité



Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteurs de présence, systèmes d'alarme)



Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable et d'un moyen de contrôle visuel (Eilleton), et d'un entrebâilleur.



Changer les serrures de votre domicile si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés.
Fermez les portes à double tour, même lorsque vous êtes chez vous.



N'inscrivez pas vos noms et adresse sur votre trousseau de clés.



Identifiez et photographiez vos objets de valeur, conservez vos factures pour les assurances, ainsi que les numéros de série de vos matériels et biens de valeur



Ne gardez pas d'importantes sommes d'argent chez vous



Pour éviter les vols de véhicules à domicile, ne laissez pas en évidence vos clés et papiers.

Si un cambrioleur s'introduit chez vous

Ne prenez pas de risque – N'intervenez pas sur l'individu



Appelez immédiatement la gendarmerie (17)

Ne touchez à rien

Pendant vos absences (vacances)



Prévenez la gendarmerie de vos absences, ainsi que vos voisins de confiance (leur communiquer votre numéro de téléphone pour vous contacter)



Faites suivre votre courrier ou faites le relever régulièrement par une personne de confiance



Ne laissez pas traîner en extérieur des outils qui pourraient servir à pénétrer dans votre habitation



Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même.

Eclairage public

Par souci d'économies, l'extinction des lumières se fait également sur la RD 518 (Centre du village) de 23h à 5h.

La vie à Beauvoir

Le **dimanche 26 mai 2019**, auront lieu les **élections européennes**.

Les députés du Parlement Européen sont élus par les citoyens des Etats membres de l'Union européenne.

Rappel de la démarche pour s'inscrire sur les listes électorales

Pour pouvoir voter à Beauvoir-de-Marc, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les Français(es) obtenant la nationalité à partir de 2019. Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, 1ère inscription, citoyen européen résidant en France...), vous devez demander à être inscrit(e).

► Conditions d'inscription

- Être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin, être de nationalité française, disposer de ses droits civils et politiques.
- Les citoyens de l'Union européenne résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes électorales pour participer à l'élection des conseillers municipaux et des représentants au Parlement européen dans les mêmes conditions que les électeurs français.

► 3 possibilités pour s'inscrire

- directement en ligne avec le e-service de service-public.fr :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>
- au guichet en mairie : l'intéressé doit se présenter en personne ou envoyer un tiers dûment mandaté (attestation sur papier libre) au service affaires générales avec les pièces justificatives (voir Pièces à fournir).
- par courrier : en renvoyant à la mairie le formulaire CERFA dûment complété et une photocopie des pièces justificatives (voir Pièces à fournir).

► Pièces à fournir

- Un justificatif d'identité
 - pour les électeurs Français : carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans (si vous n'avez pas de carte nationale d'identité ou de passeport français, vous devez fournir un document prouvant votre nationalité et un document prouvant votre identité).
 - pour les ressortissants européens : une pièce d'identité délivrée par l'administration compétente de l'État dont vous êtes titulaire de la nationalité ou un titre de séjour en cours de validité
- Un justificatif de domicile (quittance de loyer, d'électricité...) dans la commune ou de paiement des impôts locaux depuis plus de deux ans
- Formulaire d'inscription CERFA à compléter : disponible sur servicepublic.fr rubrique s'inscrire sur les listes électorales

► Période d'inscription

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent désormais être déposées tout au long de l'année.

Pour voter aux élections européennes, sauf situations particulières, vous avez jusqu'au **31/03/2019** pour vous inscrire sur les listes électorales.

Consulter le dossier complet " Elections " sur service-public.fr

Dans une démarche de développement durable la commune de Beauvoir de Marc lance une consultation pour équiper la toiture de l'école primaire de panneaux photovoltaïques. Nous contribuerons ainsi à la production d'énergie verte (non issue du nucléaire ni des énergies fossiles).



Une réunion publique explicitant la démarche sera proposée ultérieurement. Venez nombreux y participer.

Loi Labbé : votre jardin sans pesticides*

Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides chimiques* évolue

Depuis le 1^{er} janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques* pour jardiner ou désherber. Issue de la loi Labbé, cette interdiction concerne également les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1^{er} janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques* sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.

Des solutions alternatives existent !

Planter des plantes locales, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol - cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels - utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs - favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs - en sont quelques-unes. Un jardin naturel et équilibré est un jardin plus résistant !

Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter. Vous pouvez utiliser des produits de biocontrôle adaptés, au bon moment selon le stade de développement du bioagresseur et les conditions climatiques.

L'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sont disponibles sur le site www.jardiner-autrement.fr

Rapportez vos pesticides !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, ils doivent être rapportés en déchetterie ou en un point de collecte temporaire, si possible dans leur emballage d'origine. Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations. Renseignez-vous auprès de votre commune pour trouver la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire.

Trouvez la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire sur le site : www.ecodds.com

* Les pesticides chimiques, aussi appelés produits phytopharmaceutiques, servent à protéger les plantes. Il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces... Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés.



Pas d'écrans



Flashez le code et retrouvez une vidéo et découvrez la campagne « 4 pas pour mieux avancer »

4 temps sans écrans = 4 pas pour mieux avancer

Pas d'écrans le matin



Les écrans (TV, jeux vidéos) sont des capteurs d'attention. Or l'attention est essentielle pour les apprentissages scolaires. L'écran sur-stimule l'attention non volontaire. L'enfant est capté par les stimuli visuels et sonores ultra rapides, changeant à l'écran. Son attention s'épuise au bout de 15 minutes. L'enfant qui regarde un écran le matin fatigue son système attentionnel avant d'arriver en classe. Or un enfant dont l'attention est fatiguée est un enfant qui bouge, qui parle, qui fait tomber ses affaires... et qui ne parvient plus à se concentrer ! Ce mécanisme freine le développement de son attention volontaire, requise pour le travail scolaire. Ses résultats scolaires peuvent chuter.

Pas d'écrans avant de s'endormir



Le sommeil qui se forme avec les dernières images perçues sera de moins bonne qualité car l'image animée, même adaptée, n'est pas une activité calmante pour le cerveau de l'enfant. Elle est trop stimulante émotionnellement. L'écran diffuse une lumière bleue (LED) qui inhibe la mélatonine, hormone régulatrice du sommeil, empêchant l'enfant de s'endormir naturellement.

Dernier conseil : RESPECTER LES LIMITATIONS D'AGE

L'enfant apprend... en imitant. S'il est exposé à des contenus inadaptés c'est-à-dire violents ou pornographiques, ces images produiront sur lui un effet traumatisant et excitant. Il peut développer une appétence pour ce type de contenus et parfois tenter de les reproduire. L'image violente « manipule » le cerveau émotionnel de l'enfant. Le discours secondaire du parent ou sa présence aux côtés de l'enfant durant le visionnage du film ne diminuent pas la charge émotionnelle de l'image et son pouvoir sur l'enfant.

Pas d'écrans durant les repas



La télévision allumée durant les repas familiaux empêche votre enfant de vous parler et vous lui parlez moins. Un enfant qui grandit avec une télévision allumée en permanence acquerra un vocabulaire plus pauvre, un langage moins riche. Chez les enfants de 15 mois à 4 ans, 2 heures de TV quotidienne aboutissent à multiplier par trois la probabilité de voir apparaître des retards de développement de langage.

Le contenu anxiogène de certains programmes (en particulier le journal télévisé) a des répercussions sur le comportement et la gestion des émotions de l'enfant même s'il est trop jeune pour comprendre. Lui expliquer ne modifie pas ses émotions.

Pas d'écrans dans la chambre de l'enfant



La présence d'un écran dans la chambre de l'enfant diminue son temps de sommeil. Avec la télévision, l'ordinateur, la tablette... dans la chambre de l'enfant, les parents n'ont pas la possibilité de contrôler ce que leur enfant regarde.

S'ils lui interdisent verbalement de regarder les contenus inadaptés, ils lui confèrent une trop grande responsabilité. Sans écrans dans sa chambre, l'enfant apprend à développer des compétences essentielles : activités sensori-motrices, jeux de faire semblant, jeux symboliques, graphisme, nécessaires pour le développement de sa pensée, son attention, sa socialisation



AGENDA



MARS

- 17 mars Cérémonie commémorative du 19 mars 1962 - 10h
Tripes Comité des Fêtes
- 23 mars Repas dansant USBR

AVRIL

- 07 avril Brioches Sou des Ecoles
Matinée diots au stade (USBR)

MAI

- 11 mai Concert à l'Eglise - Chorale d'Heyrieux (APAC)
- 08 mai Cérémonie Armistice 1945
- 17 mai Collecte don du sang
- 18 mai 40 ans Basket

JUIN

- 15 juin Concours de pétanque ACCA
- 21 juin Kermesse école
- 23 juin Vide grenier Comité des Fêtes
Interville USBR
- 28 et 29 juin Gala Flash Danse

JUILLET

- 7 juillet Concours de pétanque USBR



Prochaine parution : Septembre 2019